

# Note de service

DESTINATAIRE : Tous les médecins requérant des analyses de cytologie gynécologiques  
EXPÉDITEUR : Le service de biologie médicale du CHDL  
DATE : 2019-01-21  
OBJET : **Identification des échantillons gynécologiques du service de cytologie**

---

Docteur(e),

Prendre note qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, toutes les lames ou les requêtes de cytologie ne respectant pas la double identification ne seront plus traitées. Aucune lame et requête ne sera retournée à la clinique pour une correction.

Voici à titre de rappel ce qui doit **OBLIGATOIREMENT** apparaître sur la requête et la lame de cytologie:

**Sur la requête :**

- Nom et prénom précis de l'utilisateur indiqué sur la carte d'assurance-maladie
- Numéro de dossier du CHDL de l'utilisateur et/ou numéro d'assurance-maladie
- Date de naissance
- Nom, prénom, numéro de pratique lisible et signature du médecin requérant l'analyse (estampe fortement suggérée)
- L'adresse du médecin requérant (si non connue du centre hospitalier)
- Date du prélèvement
- Source/site du prélèvement
- Tout renseignement clinique pertinent à l'analyse cytologique, et ce, de façon lisible

**Sur la lame (faire une double identification):**

- Nom et prénom précis de l'utilisateur indiqué sur la carte d'assurance-maladie  
ET
- Numéro de dossier du CHDL de l'utilisateur ou numéro de la RAMQ

**N.B. - Effectuer la corrélation entre l'identification inscrite sur la requête et celle inscrite sur la lame avant l'envoi de celles-ci.**

- Ne pas inscrire la date de prélèvement sur la lame
- Ne pas écrire au crayon à l'encre sur la lame (effacement lors du processus de coloration)

**Pour information, veuillez contacter Mme Mélanie Racette, coordonnatrice technique du Service de cytologie au 450-759-8222, poste 2939**



Chef par intérim du service de biologie médicale  
Optilab LLL-CHDL